

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## Commune de PONT-SCORFF

Lotissement : 4 lots

### LE CLOS DES CAMELIAS

# PLAN DE VENTE

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recouvrement au maître d'ouvrage.

- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de recouvrement après travaux.

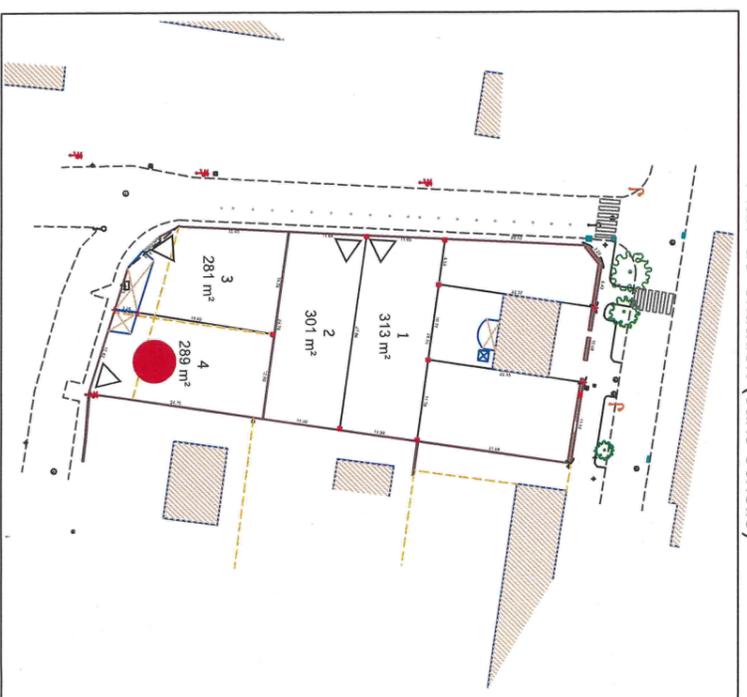
LOT N°: 4

Superficie : 289 m<sup>2</sup>

Réf. Cadastre : Section AK n°638, 644, 652 et 653

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts  
**SELARL NICOLAS ASSOCIES**  
Successeurs de **SELARL HIRBAN**  
Jean Charles HIRBAN - N° Inscription à l'ordre 05483  
5 avenue François Giroud  
56700 HENNEBONT  
SEMO HENNEBONT  
Tel 02-97-36-25-02

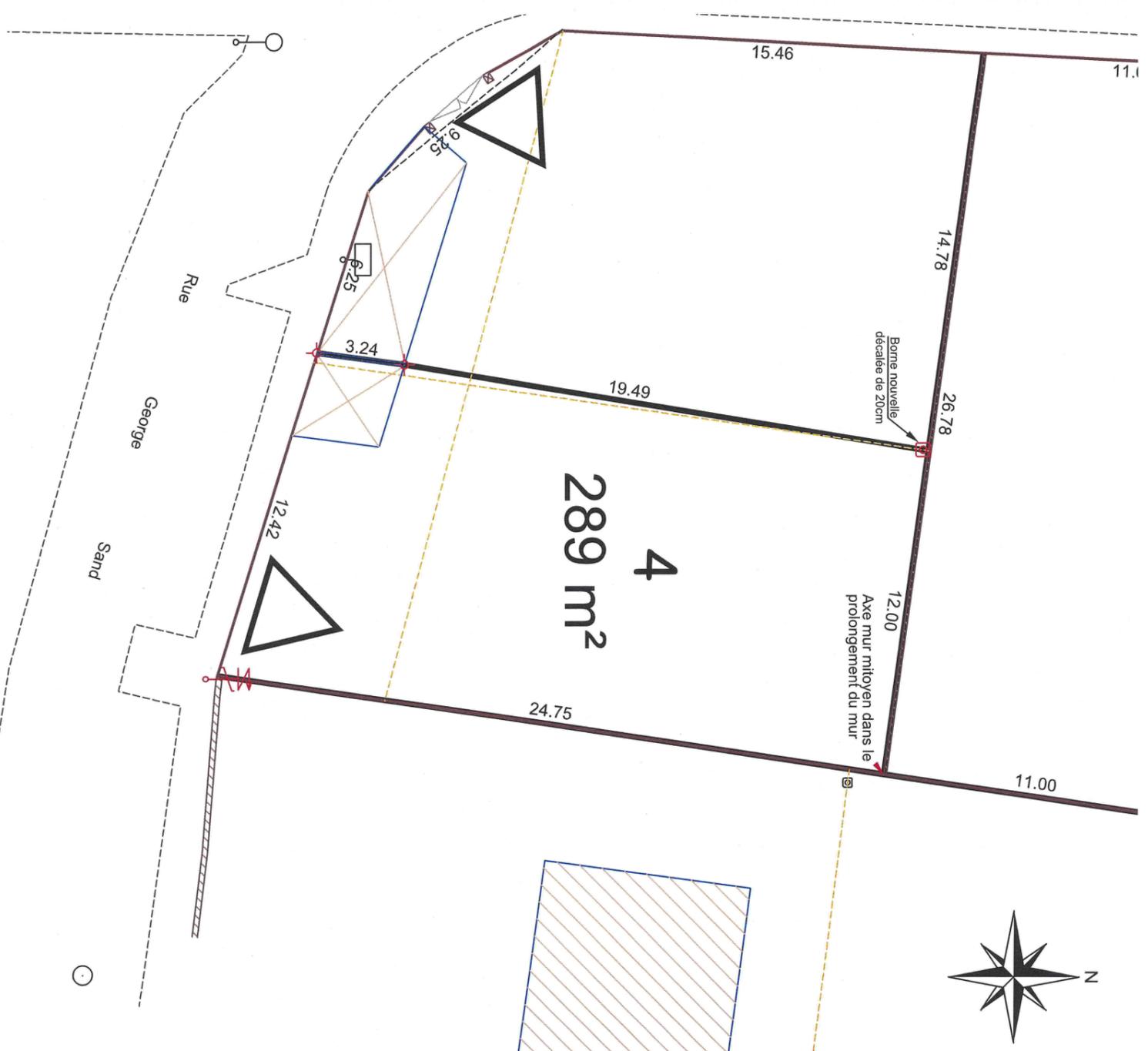


Plan de situation (sans échelle)

ECHELLE 1 / 200

Dressé le 07/07/2023

Référence : H21-069



Légende du plan de vente

- |  |                                   |  |                       |
|--|-----------------------------------|--|-----------------------|
|  | Bâtiment                          |  | Borne                 |
|  | Construction légère               |  | Borne nouvelle        |
|  | Bord de chaussée                  |  | Borne nouvelle (clou) |
|  | Marquage au sol                   |  | Plot                  |
|  | Mur                               |  | Puit                  |
|  | Poteau E.D.F. B.T. + TELEPHONE    |  | Limite bornée         |
|  | Application cadastrale non bornée |  | Cotation              |
|  | ENTREE DE LOT (IMPOSEE)           |  |                       |